

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2016

ACTION SOCIALE, SANTÉ ET FAMILLE

INVESTISSEMENT

Chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage

13 - Formations sanitaires et sociales

Chapitre 904 - Santé et action sociale

41 - Santé

42 - Action sociale

FONCTIONNEMENT

Chapitre 931 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

13 - Formations sanitaires et sociales

Chapitre 934 - Santé et Action sociale

40 - Services communs

41 - Santé

42 - Action sociale

ANNEXE 12

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2016	9
INVESTISSEMENT.....	10
FONCTIONNEMENT.....	19
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	34
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015	39
INVESTISSEMENT.....	40
FONCTIONNEMENT.....	48

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

L'action sociale est une des priorités du nouvel Exécutif régional à travers une approche renouvelée, résolument transversale, qu'incarne la nomination d'un délégué spécial, auprès de la présidente, en charge du handicap et la volonté de faire de l'emploi des personnes en situation de handicap une grande cause régionale.

La Région souhaite ainsi orienter prioritairement son action vers les publics les plus fragiles, en s'appuyant à la fois sur ses compétences en matière de formations sanitaires et sociales, et sur son action propre dans le domaine sanitaire et sociale, dans un contexte renouvelé par la loi NOTRE.

Le présent projet de budget présente à ce titre deux caractéristiques.

Il traduit, en premier lieu, dès cette première année, l'engagement nouveau de la Région pour l'action sociale, la santé, la famille et le handicap dans la droite ligne du programme de ce mandat.

Il s'agit d'abord de permettre l'accès aux soins à tous, en participant à la résorption des déserts médicaux, en sécurisant les lieux où exercent les médecins, ou encore en facilitant l'accès aux services d'urgence. Il s'agit ensuite de conduire une action de prévention, en particulier vis-à-vis des publics les fragiles et des jeunes. Le soutien aux familles est également un nouvel objectif avec le souhait de relancer le soutien aux structures de gardes adaptées et la création d'un fonds régional de solidarité et de soutien aux familles.

S'agissant des formations sanitaires et sociales, la Région entend relever les défis de la modernisation des formations et soutiendra, à ce titre, l'innovation pédagogique. Elle engagera par ailleurs un effort important pour l'amélioration et la sécurisation des centres de formation et accentuera son soutien à la gratuité des formations d'Auxiliaire de puériculture et d'Aide-soignant pour les demandeurs d'emploi. Cette nouvelle intervention se traduit par une augmentation significative du financement.

En second lieu, l'évolution de la répartition des compétences des collectivités territoriales, pour laquelle de nombreuses questions restent en suspens, font de l'année budgétaire 2016 une année de transition. La disparition de la clause générale de compétence, la désignation de chef de file et la création des conférences territoriales de l'action publique dessinent un nouveau paysage institutionnel loin d'être stabilisé qui imposera à la Région de repenser certaines de ses modalités d'intervention.

Malgré le contexte budgétaire tendu, l'effort consenti par la Région permet de lancer les actions nouvelles correspondant aux engagements pris vis-à-vis des Franciliens.

Les formations sanitaires et sociales, un secteur prioritaire, pourvoyeur d'emplois directs

Les formations sanitaires et sociales constituent un des piliers de la politique pour l'emploi, un secteur qui contribue largement à offrir un avenir pour chaque jeune. Dans ce domaine des « métiers qui emploient », la Région engage un effort particulier. Aussi est-il proposé une dotation en fonctionnement pour les formations sanitaires et sociales à la hausse en 2016, avec une enveloppe de 189,566 M€ en autorisations d'engagement.

La Région a en effet un rôle essentiel à y jouer dès maintenant pour anticiper les évolutions des décennies à venir. Dans ce secteur, l'emploi francilien durable et non-délocalisable se développe (+11% entre 2007 et 2012) et représente 268 000 emplois, sur tous les niveaux de qualification et dans les domaines dont l'utilité est incontestable. Cette hausse concerne tous les secteurs et tous les niveaux d'emplois ; principalement les filières de la dépendance (+18%), de la rééducation (+13%) et de la petite enfance (+ 14%).

Ce besoin en emplois qualifiés est appelé à progresser dans les années à venir, compte-tenu du vieillissement de la population, de l'augmentation de la demande de soin, des innovations techniques mais aussi des évolutions des métiers (approche pluridisciplinaire, développement de la prévention...).

La Région lancera dès la fin de l'année un nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, en partenariat avec les partenaires institutionnels, les professionnels, les étudiants et les employeurs. Ces

orientations serviront de cadre stratégique et opérationnel jusqu'en 2021 et s'intégreront dans la politique régionale d'emploi en permettant la création d'emplois durables et non-délocalisables sur tout le territoire francilien. Ce nouveau schéma accompagnera les changements démographiques et favorisera l'accès aux nouvelles technologies et techniques médico-sociales. Il s'inscrira pleinement dans l'objectif de développement de la prévention et des approches pluridisciplinaires.

Les enjeux de carte de formation, d'adaptation des formations aux besoins en emploi, d'innovation et de qualité de la formation constitueront les principaux axes, en lien avec les évolutions sociales, techniques, les besoins en emploi et les nouvelles compétences dévolues aux Régions.

La Région propose donc d'augmenter les financements des formations sanitaires et sociales dans la perspective de l'amélioration des conditions d'étude et du **développement de l'innovation** pour une filière qui s'illustre par un excellent taux d'insertion proche de 95 % quelques mois seulement après l'obtention du diplôme d'Etat.

Cette hausse du financement des centres de formation tient également compte de la poursuite des réformes LMD (Licence-Maîtrise-Doctorat, qui amènent également des recettes en compensation de cette nouvelle compétence), de la poursuite du financement des places ouvertes antérieurement et de la **gratuité des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture**, premier diplôme d'Etat à forte insertion dans l'emploi.

La sécurité est inscrite au rang des nouvelles priorités régionales. A ce titre, le financement du gardiennage pour le contrôle d'accès a été intégré afin de pouvoir répondre aux besoins des instituts et écoles.

Traduction concrète de la volonté de mieux reconnaître les métiers du sanitaire et du social, la Région poursuivra son effort de **revalorisation des bourses régionales** malgré la non-compensation de l'Etat. De plus, les élèves/étudiants les plus en difficulté qui ne peuvent prétendre aux bourses, pourront bénéficier d'un coup de pouce grâce au soutien du Fonds régional d'aide sociale, le FRAS. Sur ces sujets, la Région a pris acte des déclarations du Premier Ministre en faveur d'un alignement de la situation des étudiants dans les IFSI avec les autres étudiants de l'enseignement supérieur et attends du Gouvernement qu'il précise concrètement les moyens qu'il souhaite allouer à cette politique menée actuellement par la Région sans aucune compensation de l'Etat.

En matière **d'investissement**, après un budget 2015 comportant 20 M€ d'autorisations de programme "gelées", et donc fictives, la Région s'engage dans une approche nouvelle : la rénovation des instituts de formation sanitaire sera prise en compte. Après une décennie de non intervention et une situation de plus en plus critique, il s'agit tout d'abord d'effectuer un état des lieux des besoins les plus importants, notamment en matière d'accessibilité, de sécurité et de performance énergétique, et d'établir un premier plan d'intervention. Un fonds d'urgence est créé afin de répondre aux besoins les plus immédiats.

En matière d'équipement, la priorité sera donnée à l'innovation.

Le développement de la médecine de proximité et de la prévention a l'attention des jeunes

En Ile-de-France les inégalités sociales et territoriales augmentent les maladies chroniques, les addictions, les troubles alimentaires, le mal être et le suicide ainsi que le taux de personnes atteintes du VIH. Devant ces constats, parfois alarmants (l'Ile-de-France premier désert médical français), la Région veut jouer tout son rôle dans le développement d'une médecine de proximité et dans la prévention.

En 2016, la dotation budgétaire proposée s'établit à 5,111 M€ en autorisations d'engagement et de 3,250 M€ en autorisations de programme. Ces enveloppes permettront à la Région d'intervenir prioritairement dans la résorption des déserts médicaux : aux bourses régionales d'aide à l'installation médicale s'ajoutera un fonds régional de résorption des déserts médicaux pour faciliter l'installation mais aussi assurer la sécurité des cabinets médicaux.

L'aide à la mutuelle pour les étudiants sera renforcée afin de leur assurer un bon accès aux soins. Faute d'une information suffisante de l'offre de soins, les cas de sous médicalisation sont trop nombreux et souvent le fait d'une méconnaissance des ressources qui va de pair bien souvent avec le niveau économique.

Afin de faire évoluer significativement cet état de faits, la Région s'engage dans le développement d'applications accessibles à tous pour connaître les disponibilités des services d'urgence.

En matière de prévention, le fonds de prévention santé jeune permettra de soutenir des actions d'information et de sensibilisation auprès des publics les plus fragiles, qui compléteront celles développées par le CRIPS.

En 2016, la Région entend contribuer à la prise en charge des malades atteints de maladie d'Alzheimer en soutenant les structures spécialisées.

Enfin, ces crédits serviront à financer l'action de l'observatoire régional de la santé (ORS) et du GIP transport sanitaire hospitalier d'Ile-de-France (TSHIF).

Une politique de solidarité du développement du lien social et de soutien à la famille

En 2016, la Région entend mettre en place une politique de solidarité et de soutien à la famille afin de répondre aux besoins de la population.

Pour cette année, il est proposé d'inscrire 4,500 M€ en autorisations de programme et 1,090 M€ en autorisations d'engagement.

En investissement, la Région soutiendra la création de centres d'hébergement pour personnes sans abri à hauteur de 2,000 M€ et les établissements et services pour femmes en difficulté pour 2,500 M€.

La Région avait décidé d'interrompre sa politique dans le domaine de l'accueil de la petite enfance pour développer des crèches au plus près des besoins de familles la Région. Nous entendons relancer cette politique. Il s'agira dans un premier temps de mieux connaître les attentes, d'étudier les modalités et les partenariats innovants pour créer les conditions d'une offre large et réellement adaptée. Il est donc proposé d'inscrire 0,050 M€ en autorisations d'engagement afin de permettre le financement d'une étude pré-opérationnelle.

Au titre des observatoires et organismes consultatifs, la Région financera la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

En fonctionnement, la création d'un fonds régional de solidarité et de soutien aux familles permettra de financer l'accueil et la prise en charge des publics les plus fragiles.

Cette dotation en fonctionnement permettra également de financer le fonctionnement de l'instance de concertation du Conseil consultatif du handicap (CCH).

Une prise en compte du handicap

La prise en compte du handicap procède d'une approche transversale à toutes les politiques régionales qui se traduit par la désignation du délégué spécial auprès de la Présidente. Ce pilotage transversal permettra d'identifier, d'articuler et de développer les actions sectorielles répertoriées dans l'Agenda 22 – programme régional d'accessibilité universelle pour le handicap - et s'inscrivant dans la grande cause régionale 2016. Pour le suivi de ces politiques et la définition des nouvelles, la Région pourra s'appuyer sur le nouveau Conseil consultatif du handicap.

Pour 2016, il est proposé d'inscrire des financements spécifiques à hauteur de 6,500 M€ en autorisations de programme et de 0,500 M€ en autorisations d'engagement.

La recherche de solutions personnalisées pour la prise en charge de l'autisme et des troubles cognitifs bénéficiera d'une aide en fonctionnement et en investissement.

En investissement, la Région soutiendra les 8 Maisons départementales des personnes en situation de handicap (MDPH) pour accompagner le financement des travaux d'adaptation des logements privés au handicap ainsi que les acquisitions d'aides techniques et d'appareillages. Les structures d'accueil de enfants et jeunes en situation de handicap (accueil de jour établissements et services d'aide par le travail...) pourront bénéficier d'un concours régional.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2016

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	2,800	2,104	3,500	3,000	2,203	4,950
13 - Formations sanitaires et sociales	2,800	2,104	3,500	3,000	2,203	4,950
Formations sanitaires <i>HP13-001</i>	0,600	0,564	1,300	2,000	1,182	2,950
Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire	0,600	0,564	1,000	2,000	1,182	2,650
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire			0,300			0,300
Formations sociales <i>HP13-002</i>	2,200	1,540	2,200	1,000	1,021	2,000
Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale	2,200	1,540	2,200	1,000	1,021	2,000
904 - Santé et action sociale	51,900	26,357	14,650	42,000	41,023	38,100
41 - Santé	8,200	4,892	3,250	4,750	3,271	5,150
Accès aux soins des publics spécifiques <i>HP41-001</i>	0,800	0,539		0,600	0,230	0,400
Accès aux soins des publics spécifiques	0,800	0,539		0,600	0,230	0,400
Renforcement de l'offre de soins <i>HP41-002</i>	5,200	4,258	3,000	2,900	2,869	3,900
Fonds régional de resorption des déserts médicaux	5,200	4,258	3,000	2,900	2,869	3,900
Maison de naissance <i>HP41-003</i>	0,200			0,100	0,005	0,100
Maison de naissance	0,200			0,100	0,005	0,100
Soutien aux centres d'IVG <i>HP41-008</i>	2,000	0,095	0,250	1,150	0,167	0,750
Création équipement d'Unité fonctionnelle d'IVG	1,500		0,250	0,850	0,154	0,550
Participation à l'achat d'échographes	0,500	0,095		0,300	0,013	0,200

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
42 - Action sociale	43,700	21,465	11,400	37,250	37,752	32,950
Dispositif en faveur de la petite enfance <i>HP42-001</i>				1,500	1,271	1,000
Structures de garde collective pour les jeunes enfants				1,500	1,271	1,000
Dispositif en faveur des personnes âgées <i>HP42-002</i> <i>PJ42-002</i>	7,300	0,848	0,400	12,720	13,805	10,800
	7,300	0,848	0,400	12,720	10,362	10,800
					3,443	
Soutien à domicile des personnes âgées	1,500	0,008		1,250	0,527	1,200
Structures d'hébergement non médicalisées	1,000			0,640	0,586	0,600
Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer	4,800	0,840	0,400	10,830	9,249	9,000
Structures d'hébergement médicalisées					3,443	
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire <i>HP42-003</i>	16,800	9,543	4,500	10,080	7,370	9,000
Établissements et services pour femmes en difficulté	3,700	0,037	2,500	1,450	1,002	2,500
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri	11,800	7,726	2,000	7,900	5,668	6,000
Gens du voyage	0,500	0,199		0,420	0,245	0,300
Aide à la résorption des bidonvilles	0,500	0,500		0,250	0,141	0,200
Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs				0,060	0,034	
Centres d'accueil et d'hébergement pour jeunes LGBT en rupture familiale	0,300					
Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés		1,081			0,280	

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	19,600	11,074	6,500	12,950	15,306	12,150
<i>HP42-004</i>	<i>19,600</i>	<i>11,074</i>	<i>6,500</i>	<i>12,950</i>	<i>13,710</i>	<i>12,150</i>
<i>PJ42-004</i>					<i>1,596</i>	
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	6,700	5,362	3,000	2,300	4,891	2,150
Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap	9,900	4,273	1,000	9,450	7,232	8,800
Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap					1,596	
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	3,000	1,439	2,500	1,200	1,587	1,200
TOTAL	54,700	28,461	18,150	45,000	43,226	43,050
HP	54,700	28,461	18,150	45,000	38,187	43,050
PJ					5,039	

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 901 - Formation professionnelle et apprentissage	4,950
Sous fonction 13 - Formations sanitaires et sociales	4,950
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	1,350
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,600
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,200
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	1,800
CHAPITRE 904 - Santé et action sociale	38,100
Sous fonction 41 - Santé	5,150
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,900
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,300
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,150
204132 : Départements - Bâtiments et installations	0,100
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,100
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	2,800
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	0,800
Sous fonction 42 - Action sociale	32,950
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	2,900
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	4,800
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	5,000
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	1,000
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	19,250
TOTAL	43,050

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

13 - Formations sanitaires et sociales

Programme : Formations sanitaires

Action : Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Pour 2016, il est proposé de renforcer le financement des projets d'équipement des centres de formation, principalement en lien avec les réformes des formations supérieures dans le cadre du processus licence-master-doctorat (LMD, qui donne une équivalence universitaire au diplôme d'Etat) et la mise en place d'outils de simulation. En 2015, plus de 0,880 M€ de demandes de subventions à projets ont été présentés par les centres, seuls 0,564 M€ ont été financés. Il est donc important de prévoir une amplification du financement régional afin que les équipements des instituts correspondent aux exigences des nouveaux référentiels de formation et aux nouvelles méthodes pédagogiques.

En effet, avec le développement des enseignements à distance avec les universités, l'utilisation de plateforme de documentation en ligne et de serious games, les installations vieillissantes ne permettent pas de répondre à ce besoin de transfert massif de données grâce au très haut débit.

Pour 2016, il est donc proposé d'inscrire **1,000 M€** en autorisations de programme (soit +0,400 M€ par rapport à 2015) pour soutenir les projets d'équipement des centres sanitaires.

Pour assurer le financement du projet de l'IFITS (93) et le financement des équipements, une enveloppe de **2,650 M€** en crédits de paiement est proposée en 2016.

Action : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

Sans attendre le résultat d'une étude précise sur l'état des lieux des bâtiments de formation du sanitaire, une enveloppe de **0,300 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement est proposée au titre d'un fonds d'urgence pour les mises aux normes sécurité et accessibilité afin que la Région puisse intervenir très rapidement sur les situations les plus délicates mettant en danger la sécurité des personnes.

Programme : Formations sociales

Action : Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale

La Région interviendra prioritairement sur des projets de mise aux normes (incendie et accessibilité) et également dans des projets d'aménagement des locaux en lien avec le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation prévu dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales.

Pour le budget 2016, il est proposé d'inscrire **2,200 M€** en autorisations de programme et **2,000 M€** en crédits de paiement pour soutenir des projets d'investissement et d'équipement des centres en travail social.

904 - Santé et action sociale

41 - Santé

Programme : Accès aux soins des publics spécifiques

Une dotation de **0,400 M€** est inscrite en crédits de paiement sur cette action afin de couvrir les engagements passés.

Programme : Renforcement de l'offre de soins

Action : Fonds régional de résorption des déserts médicaux

La création d'un fonds régional de résorption des déserts médicaux a pour objectif d'encourager l'installation de professionnels médicaux sur des zones déficitaires et/ou rurales. Ce fonds permettra de financer la création et l'équipement de structures de santé (maisons de santé pluridisciplinaires, achat de matériels, sécurisation des structures d'accueil).

Une dotation de **3,000 M€** en autorisations de programme et de **3,900 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2016 sur cette action.

Programme : Maison de naissance

Une dotation de **0,100 M€** est inscrite en crédits de paiement afin de couvrir les engagements passés.

Programme : Soutien aux centres d'IVG

Action : Création équipement d'Unité fonctionnelle d'IVG

Cette action doit permettre de financer la création et l'équipement d'unités fonctionnelles d'IVG dans le cadre du soutien aux centres de planification - contraception - IVG.

Un dotation de **0,250 M€** en autorisations de programme et de **0,550 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2016.

Action : Participation à l'achat d'échographes

Une dotation de **0,200 M€** est inscrite en crédits de paiement sur cette action afin de couvrir les engagements passés.

42 - Action sociale

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Structures de garde collective pour les jeunes enfants

Une dotation de **1,000 M€** est inscrite en crédits de paiement afin de couvrir les engagements passés.

Programme : Dispositif en faveur des personnes âgées

Action : Soutien à domicile des personnes âgées

Une dotation de **1,200 M€** est inscrite en crédits de paiement sur cette action afin de couvrir les engagements passés.

Action : Structures d'hébergement non médicalisées

Une dotation de **0,600 M€** est inscrite en crédits de paiement sur cette action afin de couvrir les engagements passés.

Action : Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer

Cette action permet de financer des projets d'investissement (création, réhabilitation ...) tels que des centres d'accueil de jour, des foyers logement, des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Une dotation de **0,400 M€** en autorisations de programme et de **9,000 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2016.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Le dispositif de soutien aux centres d'accueil et d'hébergement pour jeunes LGBT en rupture familiale qui n'a donné lieu à aucune affectation en 2015, est transféré au secteur "Citoyenneté, jeunesse et vie associative".

Action : Établissements et services pour femmes en difficulté

Par ce dispositif la Région souhaite renforcer son intervention dans le cadre de la protection des femmes en difficultés et notamment celles victimes de violences intra-familiales. A ce titre elle participera au financement de projets de création, de restructuration et d'équipements de centres d'accueil de jour ou de centres d'hébergement pour ces personnes vulnérables.

Une dotation de **2,500 M€** est prévue en autorisations de programme et en crédits de paiement sur cette action en 2016.

Action : Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

La Région souhaite recentrer sa politique en faveur de la prise en charge des populations les plus précaires sur l'innovation sociale.

Une dotation de **2,000 M€** en autorisations de programme et de **6,000 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2016 sur cette action.

Action : Gens du voyage

Une dotation de **0,300 M€** est inscrite en crédits de paiement sur cette action afin de couvrir des engagements passés.

Action : Aide à la résorption des bidonvilles

Une dotation de **0,200 M€** est inscrite en crédits de paiement sur cette action afin de couvrir des engagements passés.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap

Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

Le soutien régional en faveur des établissements et services pour enfants et adolescents est destiné aux structures de dépistage, d'éducation spéciale et d'hébergement, accueillant ces publics jeunes : centre d'action médico-sociale précoce, service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, instituts médico-éducatifs, instituts médico-professionnels, instituts thérapeutiques et pédagogiques, instituts d'éducation motrice ou sensorielle.

Une dotation **3,000 M€** en autorisations de programme et de **2,150 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2016 sur cette action.

Action : Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

Le soutien régional aux structures d'accueil et d'hébergement social ou médico-social des personnes adultes en situation de handicap porte sur le financement de l'équipement de ces établissements : foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil médicalisé, maisons d'accueil spécialisé, résidences-accueil, établissements et services d'aide par le travail, entreprises adaptées, centres d'accueil de jour.

Une dotation de **1,000 M€** est proposée pour 2016 en autorisations de programme. La dotation d'un montant de **8,800 M€** en crédits de paiement permettra d'honorer les engagements passés et à venir sur cette action.

Action : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Au-delà du financement des équipements et véhicules des services de maintien à domicile spécialisé pour les personnes en situation de handicap, la Région contribue, dans le cadre de cette action, aux fonds départementaux de compensation du handicap des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) franciliennes, en vue de financer les travaux d'adaptation des logements privés au handicap ainsi que les acquisitions d'aides techniques et d'appareillages, dans le cadre de conventions conclues avec les MDPH.

Une dotation de **2,500 M€** en autorisations de programme et de **1,200 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2016 sur cette action.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	181,465	179,541	189,566	181,465	184,483	188,915
11 - Formation professionnelle	3,388	3,388	4,172	3,388	3,013	4,172
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,388	3,388	4,172	3,388	3,013	4,172
<i>HP11-011</i>						
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,388	3,388	4,172	3,388	3,013	4,172
13 - Formations sanitaires et sociales	178,077	176,153	185,394	178,077	181,470	184,743
Formations sanitaires	138,867	137,564	145,586	138,867	136,836	144,586
<i>HP13-001</i>						
Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires	20,963	20,374	19,258	20,963	19,646	19,258
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire	117,904	117,190	124,720	117,904	117,190	123,720
Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute			1,608			1,608
Formations sociales	38,323	37,706	39,005	38,323	43,963	39,005
<i>HP13-002</i>						
Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales	4,311	4,096	3,875	4,311	10,353	3,875
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale	34,012	33,610	35,130	34,012	33,610	35,130
Mesures diverses	0,537	0,533	0,403	0,537	0,215	0,752
<i>HP13-003</i>	<i>0,465</i>	<i>0,465</i>	<i>0,331</i>	<i>0,465</i>	<i>0,145</i>	<i>0,680</i>
<i>PJ13-003</i>	<i>0,072</i>	<i>0,068</i>		<i>0,072</i>	<i>0,070</i>	
<i>PR13-003</i>			<i>0,072</i>			<i>0,072</i>
Mesures diverses	0,147	0,143	0,403	0,147	0,102	0,377
Lutte contre les discriminations	0,240	0,240		0,240	0,098	0,275
Sensibilisation à la santé environnementale	0,150	0,150		0,150	0,015	0,100
Fonds régional d'aide sociale	0,350	0,350	0,400	0,350	0,456	0,400
<i>HP13-004</i>						
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires	0,175	0,200	0,200	0,175	0,256	0,200
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales	0,175	0,150	0,200	0,175	0,200	0,200

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
934 - Santé et Action sociale	11,195	10,274	7,414	11,195	9,569	10,065
40 - Services communs	1,572	1,582	0,753	1,572	1,541	0,913
Manifestations et actions de solidarité	0,797	0,807		0,797	0,767	0,160
<i>HP40-002</i>						
Manifestations de sensibilisation	0,797	0,807		0,797	0,767	0,160
Observatoires et organismes consultatifs	0,775	0,775	0,753	0,775	0,774	0,753
<i>HP40-004</i>						
Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale	0,040	0,040	0,040	0,040	0,041	0,040
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,005	0,005		0,005	0,003	
Observatoire régional de la santé	0,730	0,730	0,713	0,730	0,730	0,713
41 - Santé	7,223	5,589	5,111	7,223	5,239	6,462
Prévention et éducation à la santé	7,023	5,389	4,931	7,023	5,039	6,282
<i>HP41-001</i>						
CRIPS	3,373	3,323	3,311	3,373	3,323	3,311
Fonds de prévention santé jeunes	0,700	0,975	0,200	0,700	0,677	0,901
Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG	0,300	0,280		0,300	0,237	0,150
Pass contraception	0,020			0,020	0,001	
Aide à la mutuelle des étudiants	1,500	0,431	1,000	1,500	0,395	1,000
Bourse régionale d'aide à l'installation médicale	0,080	0,080	0,320	0,080	0,070	0,320
Projets et programmes de prévention des maladies liées à l'environnement et maladies chroniques	1,050	0,300		1,050	0,336	0,500
Développement régional de l'e-santé			0,100			0,100
Transport aérien d'urgence	0,200	0,200	0,180	0,200	0,200	0,180
<i>HP41-004</i>						
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	0,200	0,200	0,180	0,200	0,200	0,180

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
42 - Action sociale	2,400	3,103	1,550	2,400	2,789	2,690
Dispositif en faveur de la petite enfance <i>HP42-001</i>			0,050			0,050
Etude : besoins en matière de crèches			0,050			0,050
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire <i>HP42-003</i>	2,400	3,103	1,500	2,400	2,778	2,640
Fonds régional de solidarité et soutien aux familles	2,400	2,403	1,500	2,400	2,218	2,500
Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés		0,700			0,560	0,140
Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées <i>HP42-006</i>					0,011	
Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées					0,011	
TOTAL	192,660	189,815	196,980	192,660	194,052	198,980
HP	192,588	189,747	196,908	192,588	193,982	198,908
PJ	0,072	0,068		0,072	0,070	
PR			0,072			0,072

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage	188,915
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	4,172
65738 : Organismes publics divers	0,700
65733 : Départements	0,050
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	2,500
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,922
Sous fonction 13 - Formations sanitaires et sociales	184,743
65738 : Organismes publics divers	126,510
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	0,300
6261 : Frais d'affranchissement	0,012
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	34,000
6513 : Bourses	23,121
65733 : Départements	0,800
CHAPITRE 934 - Santé et Action sociale	10,065
Sous fonction 40 - Services communs	0,913
6234 : Réceptions	0,010
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,843
617 : Études et recherches	0,040
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,020
Sous fonction 41 - Santé	6,462
65733 : Départements	0,150
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	6,312
Sous fonction 42 - Action sociale	2,690
617 : Études et recherches	0,050
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,640
TOTAL	198,980

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

Programme : Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Action : Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Ces financements au titre de la formation professionnelle continue sont consacrés aux formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture dans les centres de formation tels que les GRETA et les centres de formation privés, pour assurer la gratuité des formations pour les demandeurs d'emploi.

L'intervention régionale pour les demandeurs d'emploi d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture consiste à verser une aide régionale aux instituts de formation afin d'assurer la gratuité de la formation pour les demandeurs d'emploi et de leur permettre d'accéder à ces métiers porteurs d'emploi.

En 2016, la Région et Pôle emploi ont défini de nouvelles modalités d'intervention (délibération n° CR 75-15 adoptée au Conseil régional du 24 septembre 2015). Ainsi, dans le cadre de la convention 2016-2017, Pôle emploi verse une subvention à la Région qui abonde les crédits régionaux versés pour le financement des formations afin d'en assurer la gratuité.

Afin de poursuivre l'intervention régionale sur ces deux formations de niveau V qui assurent une excellente insertion, une enveloppe de **4,172 M€** est proposée qui intègre la part du financement de Pôle emploi désormais versée directement à la Région (ne sont concernés que les écoles et instituts qui ne bénéficient pas de la subvention régionale pour la formation initiale).

13 - Formations sanitaires et sociales

Programme : Formations sanitaires

Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires

Il est proposé d'inscrire **19,258 M€** au budget 2016 pour les bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires.

La proposition de budget 2016, supérieure à l'exécution 2015 (+0,952 M€ en crédits de paiement), permet la poursuite du financement de la revalorisation adoptée pour la rentrée de septembre 2016, afin de ne pas creuser l'écart entre les étudiants de l'enseignement supérieur et les étudiants des formations sanitaires et sociales.

L'alignement des bourses des formations sanitaires et sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur a été mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2011, sans compensation de l'Etat. L'alignement concerne les taux (montant des bourses) et le barème (niveau des revenus pris en compte et points de charge).

A compter du budget 2016, les crédits relatifs au remboursement des indemnités de stage et des frais de transports des étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes sont isolés dans une action séparée afin d'en faciliter le suivi.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire

Pour cette action, une enveloppe de **124,720 M€** est proposée au budget 2016 (soit +6,816 M€ par rapport au budget 2015) pour poursuivre le financement des écoles et instituts de formation et couvrir leurs dépenses de fonctionnement, essentiellement des frais de personnel pédagogique.

Dans le cadre de la compétence transférée par l'Etat (loi du 13 août 2004), la Région verse une subvention globale pour le financement du fonctionnement aux instituts de formation sanitaire (53 organismes sont financés depuis la décentralisation). Cette subvention est une subvention d'équilibre entre les charges et les produits. Cadrée par la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017 (délibération n° CR 73-14 du 21 novembre 2014), elle est analysée tous les ans lors d'une procédure contradictoire avec chaque institut.

Au socle de crédits de 117,190 M€ correspondant à l'exécution 2015 sont proposés les financements complémentaires suivants :

- Évolution des charges et notamment de la masse salariale, pour 0,851 M€
- Poursuite de l'objectif de gratuité des formations de niveaux V (Aide-soignant et Auxiliaire de puériculture) pour les demandeurs d'emploi

Depuis la délibération n° CR 75-15 du 24 septembre 2015 et compte tenu des engagements pris par la Région dans le cadre de la convention signée avec Pôle emploi, est posé le principe de la gratuité de la formation continue des demandeurs d'emploi en formation aide-soignant et auxiliaire de puériculture.

Afin d'assurer ce financement, une enveloppe de **2,046 M€** est proposée en 2016. Cette enveloppe inclut le transfert de 1,006 M€ qui étaient déjà budgétés en 2015 sur le chapitre 931-11 et relatif à la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi. Sont concernés les écoles et instituts qui bénéficient par ailleurs du financement régional pour la formation initiale.

- Gratuité de la formation initiale dans les formations de niveau V (Aide-soignant et Auxiliaire de puériculture)

Si la gratuité de la formation continue des demandeurs d'emploi est assurée grâce au partenariat avec Pôle emploi, elle ne l'était pas pour la formation initiale, cœur de la compétence régionale.

Une enveloppe de **0,140 M€** en 2016 permettra d'atteindre cet objectif en 2016.

- Financement des situations exceptionnelles

Pour faire face aux situations financières délicates de plusieurs instituts et écoles de formation, une enveloppe de **3,025 M€** est proposée en 2016.

- Financement de la création d'une formation masseur-kinésithérapeute à Meulan-les-Mureaux

En septembre 2015, une formation de masseur-kinésithérapeute a ouvert dans l'institut de formation du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux (78), structure publique, pour un quota de 30 places.

Pour poursuivre le financement de cette nouvelle formation, un montant de **0,350 M€** est proposé au budget 2016.

- Développement de l'apprentissage par la simulation

Avec le développement des nouvelles technologies, l'apprentissage par simulation se développe sur le principe « jamais la première fois sur le patient ». La mise en place de cette nouvelle pédagogie nécessite des moyens adaptés et notamment des formateurs supplémentaires pour rédiger les scénarios de simulation et encadrer les sessions en petits groupes. Ainsi, une enveloppe de **0,060 M€** est proposée en 2016 pour faciliter le développement de cette modalité d'enseignement. Cette mesure est également accompagnée par des crédits d'équipement.

- Réforme LMD des formations paramédicales supérieures intégralement compensée par l'Etat

Depuis 2010, une compensation est versée par l'Etat aux Régions pour les surcoûts engendrés par la réforme des formations sanitaires supérieures, entrées dans le processus Licence-Master-Doctorat (LMD) qui permet d'attribuer une reconnaissance d'un grade universitaire aux diplômes d'Etat. L'enveloppe a été réévaluée à plusieurs reprises afin de couvrir les dépenses nouvelles.

En 2016, les dernières réévaluations de la compensation s'élèvent à 0,180 M€ pour la formation d'infirmier et 0,378 M€ pour la formation de manipulateur en électroradiologie médicale. Il est proposé d'inscrire **0,558 M€** au budget 2016.

- Renforcement de la sécurité

En tant que financeur principal des formations et autorité qui délivre les autorisations pour ouvrir une formation, la Région, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, est attentive à la sécurité des élèves, des étudiants et des équipes.

Suite aux attentats du 13 novembre dernier et dans le cadre du plan Vigipirate, les instituts et écoles de formation ont accru les mesures de contrôle. Ces mesures ont un coût sur le budget de fonctionnement (financement de la prestation de gardiennage et amortissement de l'équipement). Ainsi, une enveloppe de **0,500 M€** est proposée en 2016 pour accompagner les instituts et écoles qui font face à une augmentation des dépenses, étant précisé que certains instituts et écoles bénéficient déjà des contrôles renforcés à l'entrée des centres hospitaliers.

Action : Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute

Suite aux décrets et aux arrêtés de mai 2007, les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes bénéficient d'indemnités de stage et du remboursement des frais de transport qui sont versés par la Région suite à un transfert de compensation de l'Etat.

Pour le budget 2016, il est proposé un montant de **1,608 M€** afin d'assurer le remboursement des frais engagés par les étudiants lors de leurs stages. Cette enveloppe tient compte de la création de la formation masseur-kinésithérapeute à Meulan-les-Mureaux (78) à compter de la rentrée de septembre 2015.

Les années précédentes, ces crédits étaient inscrits sur l'action « aide aux étudiants ». Afin de faciliter le suivi de cette action, une nouvelle action budgétaire est créée dans le budget 2016.

Programme : Formations sociales

Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales

Comme pour les formations du sanitaire, l'alignement des bourses des formations sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur a été mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2011. Cet effort supplémentaire est financé sans aucune compensation de l'Etat.

Il est proposé d'inscrire **3,875 M€** au budget 2016 pour les bourses aux élèves et étudiants des formations sociales (+0,220 M€ en crédits de paiement par rapport à l'exécution 2015), afin de poursuivre le financement de la revalorisation adoptée à partir de la rentrée de septembre 2015 et de continuer

l'effort régional à la rentrée de septembre 2016 pour ne pas creuser l'écart entre les étudiants de l'enseignement supérieur et les étudiants des formations sanitaires et sociales.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale

Il est proposé d'inscrire **35,130 M€** au budget 2016 (+1,118 M€ par rapport au budget 2015) pour couvrir les dépenses de fonctionnement des formations financées par la Région dans les centres de formation en travail social.

Dans le cadre de la compétence transférée par l'Etat (loi du 13 août 2004), la Région verse une subvention globale de fonctionnement aux instituts de formation en travail social (23 organismes sont financés depuis la décentralisation). Cadrée par la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017, elle est analysée tous les ans lors d'une procédure contradictoire.

Au socle de crédits de 33,610 M€ correspondant à l'exécution 2015, sont proposés les financements complémentaires suivants :

- Evolution des charges et notamment de la masse salariale, pour 0,242 M€
- Poursuite du financement suite à l'augmentation du nombre de places financées, et développement de l'offre de formation

L'étude sectorielle petite enfance finalisée en 2013 concluait à de forts besoins en professionnels et notamment d'éducateurs de jeunes enfants. Le besoin en professionnels est particulièrement important dans les crèches.

La Région a poursuivi le développement de l'offre de formation : 155 places ont été créées depuis 2011 suite à des appels à projet.

Il est proposé d'inscrire **0,521 M€** supplémentaires au budget 2016 afin de poursuivre le financement de ces nouvelles places déjà ouvertes.

- Financement des situations exceptionnelles

Il s'agit de prévoir des financements en faveur des écoles et instituts qui ont réalisé des travaux importants sur les années précédentes et dont les impacts sur le budget de fonctionnement (charges financières et dotations aux amortissements) sont pris en charge.

Il s'agit notamment :

- pour le Centre de Formation de l'Essonne à Grigny (91) : du financement des charges liées à l'emprunt contracté pour l'acquisition d'un bâtiment neuf pour dispenser la formation, auquel la Région a participé en section d'investissement en 2013 et 2014 ;
- pour le Buc Ressources (78) : des travaux présentés en section d'investissement en 2014 et en 2015 ;
- pour l'IRTS Parmentier (75) : des charges financières liées aux travaux de mise en conformité sécurité et accessibilité des locaux présentés en section d'investissement en 2014.

Au global, une enveloppe de **0,217 M€** est proposée pour le financement des charges liées aux investissements réalisés.

- Gratuité de la formation des demandeurs d'emploi dans les formations de niveau V

La loi n° 2014-288 du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, pose le principe du financement par la Région de la formation continue des demandeurs d'emploi pour les premiers niveaux de qualification (niveau V) dans un objectif de gratuité de la formation, et ce dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle. Cette disposition devrait être applicable au second semestre 2016 après la publication des décrets d'application de la loi.

Une enveloppe de **0,040 M€** en 2016 permettra d'atteindre cet objectif.

- Renforcement de la sécurité

En tant que financeur des formations, la Région, en lien avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), est attentive à la sécurité des élèves, étudiants et des équipes.

Suite aux attentats du 13 novembre dernier et dans le cadre du plan Vigipirate, les instituts et écoles de formation ont accru les mesures de contrôle. Ces mesures pèsent sur le budget de fonctionnement (financement de la prestation de gardiennage et amortissement de l'équipement). Ainsi, une enveloppe

de **0,500 M€** est proposée en 2016 pour accompagner les instituts et écoles qui font face à une augmentation des dépenses.

Programme : Mesures diverses

Action : Mesures diverses

- **Convention logement d'urgence avec l'URHAJ**

Pour répondre à la problématique de logements d'urgence des étudiants, la convention signée entre l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes et la Région pour le logement des apprentis et des étudiants des formations sanitaires et sociales a été reconduite en 2014. Pour maintenir le partenariat, il est proposé de poursuivre le financement de la partie « formations sanitaires et sociales » de la convention triennale 2014-2016 pour **0,010 M€**.

- **Étude en vue d'une intervention régionale sur les bâtiments des instituts et écoles de formations sanitaires et sociales**

Afin de préparer une intervention en investissement, la Région doit disposer d'éléments de diagnostic sur les bâtiments. Une expertise technique s'avère donc nécessaire pour réaliser un état des lieux précis des sites de formation afin de recenser les besoins en travaux et de prioriser les interventions. Dans un premier temps et afin de modéliser le processus, un premier volet expérimental concernera un nombre restreint de locaux, en particulier les moins adaptés à l'accessibilité.

Pour cela, une enveloppe de **0,250 M€** est proposée en 2016.

- **Projet de développement d'un progiciel de gestion et de suivi des formations sanitaires et sociales :**

Actuellement, le service des formations sanitaires et sociales ne dispose d'aucun outil dédié pour la gestion des données financières et le contrôle des écoles et instituts financés malgré un traitement d'une très grande masse de données.

Une enveloppe de **0,071 M€** est proposée en 2016 pour le développement d'une solution informatique qui améliorera la qualité du recueil des données financières et comptables des organismes de formation et facilitera ainsi le contrôle budgétaire et également la gestion et le suivi des autorisations et des agréments.

- **Mission spécifique « formations sanitaires et sociales » à Défi-Métiers**

Afin de remplir les objectifs du schéma des formations sanitaires et sociales en termes de planification de l'offre de formation, la fonction d'observation est indispensable. Dans ce cadre, le partenariat avec le CARIF-OREF est essentiel pour poursuivre le travail engagé dans les études portant sur l'emploi et la formation du secteur. En 2016, cet impératif est renforcé afin de réunir les données en termes de besoins de formation pour alimenter le schéma des formations 2016-2022 qui devrait être adopté avant la fin de l'année.

L'étude sur le métier d'infirmier est en cours de finalisation et afin de préparer le schéma et la prise de compétence régionale sur l'agrément des écoles et instituts de formation sociale, une première étude a été demandée sur les formations du social.

Il est proposé que la contribution du présent budget à cet objectif soit maintenue à **0,072 M€** pour accompagner la mission spécifique liée aux formations sanitaires et sociales.

Action : Lutte contre les discriminations

En 2016, il est nécessaire de prévoir les crédits de paiement pour payer les bons de commande des marchés en cours d'exécution :

- action de sensibilisation sur les violences faites aux femmes : **0,170 M€**
- action de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes : **0,105 M€**

Action : Sensibilisation à la santé environnementale

De la même façon sur l'action de sensibilisation à la santé environnementale, il est nécessaire de prévoir **0,100 M€** en crédits de paiement pour payer les bons de commande du marché en cours d'exécution.

Programme : Fonds régional d'aide sociale

Ce dispositif permet d'attribuer une aide financière aux élèves et étudiants rencontrant des difficultés financières et non éligibles aux bourses (principalement des demandeurs d'emploi indemnisés).

Les deux actions relatives au FRAS sanitaire et social sont regroupées au sein d'un même programme pour s'adapter au mieux aux besoins des bénéficiaires.

Il est proposé de renforcer le financement de ce dispositif à hauteur de **0,400 M€**, soit +0,050 M€ par rapport à 2015, répartis à égalité entre le sanitaire et social (0,200 M€ proposés sur chaque ligne).

934 - Santé et Action sociale

40 - Services communs

Programme : Manifestations et actions de solidarité

Action : Manifestations de sensibilisation

Une dotation de **0,160 M€** est inscrite en crédits de paiement afin de couvrir les engagements passés sur cette action.

Le financement du festival Solidays est transféré au secteur "Culture".

Programme : Observatoires et organismes consultatifs

Action : Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale

La Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES) est une instance permanente d'information, d'observation, d'échanges et d'aide à la décision. Elle a pour finalité de développer une observation sociale partagée entre tous les acteurs (État, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations) intervenant dans le champ social.

Pour l'année 2016, il est proposé de doter cette instance de **0,040 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, afin qu'elle puisse poursuivre son travail sur :

- des études en lien avec les phénomènes de précarité émergents, en particulier ceux touchant la jeunesse ;
- l'organisation de colloques ;
- les dépenses de fonctionnement.

Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical

Cette action sera dotée de **0,005 M€** par transfert depuis l'action "Bourse régionale d'aide à l'installation médicale".

Action : Observatoire régional de la santé

Département autonome de l'IAU Ile-de-France, l'ORS est un organisme qui concourt à l'observation et à l'étude des problèmes sanitaires et sociaux en Ile-de-France, avec pour mission générale d'offrir une aide à la décision dans le domaine sanitaire et social. Sa vocation est de renforcer le dispositif régional d'observation de l'état de santé, en vue d'améliorer la connaissance sur les pathologies et leur évolution et de favoriser l'état de bien-être, au sens de l'OMS, des différents groupes de population.

L'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France et le Conseil régional sont ses principaux donneurs d'ordre et financent le fonctionnement de l'observatoire à parité.

Pour lui permettre de poursuivre son activité en 2016, il est proposé une subvention régionale de **0,713 M€** pour 2016.

41 - Santé

Programme : Prévention et éducation à la santé

Action : CRIPS

Le Centre régional d'information et de prévention appuie et relaie les actions de prévention et de lutte contre le VIH/Sida, les infections sexuellement transmissibles et les addictions et les conduites à risques, dans le cadre des programmes définis par l'État et la Région. Par son expertise, il contribue à informer et former, et participe à des manifestations, études et recherches. Acteur central de la prévention en Ile-de-France, ses interventions initialement ciblées en priorité sur les jeunes ont été élargies à des publics vulnérables (migrants, personnes incarcérées, personnes en situation de handicap), en vue de réduire les prises de risques des populations les plus concernées par le VIH et les hépatites notamment.

Son action se décline en trois axes principaux :

- Programmes d'éducation pour la santé et prévention santé 13 - 25 ans amenant le CRIPS à intervenir auprès des collégiens, lycéens, apprentis et jeunes âgés de 16 à 25 ans inscrits dans les différents programmes d'insertion et de formation régionaux.
- Action auprès des acteurs de santé, en vue de former les professionnels médico-sociaux sur les thématiques du CRIPS, ainsi qu'en méthodologie de projet.
- Actions d'information du grand public, avec la mise à disposition d'un important fonds documentaire, l'organisation de campagnes de communication et la participation à des manifestations culturelles, festives ou scientifiques.

Pour lui permettre de réaliser son programme 2016, il est proposé une subvention régionale de **3,311 M€**.

Action : Fonds de prévention santé jeunes

La création d'un fonds de prévention santé jeune a pour vocation de soutenir des actions visant à prévenir et lutter contre les conduites à risques (prévention du suicide, auto-mutilations) et les addictions (toxicomanie, jeux, trouble du comportement alimentaire) et ainsi favoriser leur bien être.

Il est proposé une dotation de **0,200 M€** en autorisations d'engagement et de **0,901 M€** en crédits de paiement sur cette action pour 2016.

Action : Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG

Une dotation de **0,150 M€** est inscrite en crédits de paiement afin de couvrir les engagements passés sur cette action.

Action : Aide à la mutuelle des étudiants

La Région doublera l'aide aux étudiants et aux apprentis dans le cadre de leur complémentaire santé afin de leur assurer une bonne prise en charge en matière de soins. C'est pourquoi elle prévoit une dotation renforcée par rapport à l'exécution 2015.

Il est proposé d'inscrire une dotation de **1,000 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Bourse régionale d'aide à l'installation médicale

La Région souhaite instituer une bourse régionale d'aide à l'installation médicale afin d'inciter les futurs professionnels médicaux à s'installer en zone déficitaire et/ou rurale. Le versement de cette bourse de fin d'étude sera conditionné par certains critères et s'inscrira dans le cadre d'un partenariat de santé entre la région et les départements. La dotation 2016 est multipliée par quatre, cette augmentation traduit l'engagement régional dans la résorption des déserts médicaux.

Une dotation de **0,320 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2016. Un transfert de 0,005 M€ sera effectué au profit du Conseil consultatif du handicap.

Action : Projets et programmes de prévention des maladies liées à l'environnement et maladies chroniques

Une dotation de **0,500 M€** est inscrite en crédits de paiement afin de couvrir les engagements passés sur cette action.

Action : Développement régional de l'e-santé

La Région souhaite développer l'e-santé à l'échelle régionale par le développement numérique, permettant de connaître les disponibilités en temps réel des médecins afin de faciliter le lien entre les patients et le système médical (Urgence, maison médicale de garde...).

Une dotation de **0,100 M€** est proposée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette nouvelle action en 2016.

Programme : Transport aérien d'urgence

Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France

Le Groupement d'Intérêt Public Transport sanitaire par hélicoptère en Ile-de-France (TSHIF) a pour objet de gérer les missions de l'hélicoptère sanitaire (pour un volume horaire prévisionnel de 500 heures en 2016). Le GIP est domicilié au Centre hospitalier Henri Mondor de Créteil (hélistation du SAMU 94), cette situation géographique garantissant une accessibilité du service à l'ensemble du territoire francilien. Le GIP se voit ainsi confier la mission d'intérêt général en vue d'assurer la prise en charge en urgence et l'accès rapide aux établissements hospitaliers des patients requérant ce service.

Une dotation de **0,180 M€** est proposée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2016.

42 - Action sociale

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Etude : besoins en matière de crèches

La Région souhaite relancer le financement des crèches en favorisant la création de structures à proximité des gares et dans les zones déficitaires. Pour ce faire, il est nécessaire au préalable d'engager une étude afin de bien identifier les besoins sur les territoires franciliens.

Il est proposé une dotation de **0,050 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin de financer cette étude.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Action : Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Ce fonds régional de solidarité et de soutien aux familles remplacera les « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale ». Sa création doit permettre notamment le financement de projets dans la prise en charge des plus fragiles en privilégiant une approche d'innovation sociale.

Il est proposé de doter cette action à hauteur de **1,500 M€** en autorisations d'engagement en 2016. **2,500 M€** sont également prévus en crédits de paiement afin de couvrir les engagements passés et à venir sur cette action.

Action : Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés

Une dotation de **0,140 M€** est inscrite en crédits de paiement afin de couvrir les engagements passés sur cette action.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
901 - Formation professionnelle et apprentissage						
13 - Formations sanitaires et sociales	7,536	3,500	4,950	3,750	2,336	
Formations sanitaires	3,641	1,300	2,950	1,500	0,491	
HP13-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	3,641		2,450	1,000	0,191	
échéancier des CP sur AP 2016		1,300	0,500	0,500	0,300	
Formations sociales	3,895	2,200	2,000	2,250	1,845	
HP13-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	3,895		1,300	1,500	1,095	
échéancier des CP sur AP 2016		2,200	0,700	0,750	0,750	
904 - Santé et action sociale						
41 - Santé	10,953	3,250	5,150	4,550	3,751	0,752
Accès aux soins des publics spécifiques	0,958		0,400	0,400	0,158	
HP41-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,958		0,400	0,400	0,158	
échéancier des CP sur AP 2016						
Renforcement de l'offre de soins	8,952	3,000	3,900	3,900	3,400	0,752
HP41-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	8,952		3,600	2,800	2,400	0,152
échéancier des CP sur AP 2016		3,000	0,300	1,100	1,000	0,600
Maison de naissance	0,100		0,100			
HP41-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,100		0,100			
échéancier des CP sur AP 2016						
Soutien aux centres d'IVG	0,943	0,250	0,750	0,250	0,193	
HP41-008						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,943		0,700	0,200	0,043	
échéancier des CP sur AP 2016		0,250	0,050	0,050	0,150	

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
42 - Action sociale	91,012	11,400	32,950	37,060	22,085	10,317
Dispositif en faveur de la petite enfance	2,705		1,000	1,000	0,705	
HP42-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	2,705		1,000	1,000	0,705	
échéancier des CP sur AP 2016						
Dispositif en faveur des personnes âgées	27,716	0,400	10,800	11,560	0,756	5,000
HP42-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	27,716		10,760	11,400	0,556	5,000
échéancier des CP sur AP 2016		0,400	0,040	0,160	0,200	
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	29,017	4,500	9,000	11,500	10,300	2,717
HP42-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	29,017		7,800	9,500	9,000	2,717
échéancier des CP sur AP 2016		4,500	1,200	2,000	1,300	
Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	31,574	6,500	12,150	13,000	10,324	2,600
HP42-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	31,574		10,450	12,000	9,124	
échéancier des CP sur AP 2016		6,500	1,700	1,000	1,200	2,600
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	109,501	18,150	43,050	45,360	28,172	11,069
Total des CP sur AP antérieures à 2016	109,501		38,560	39,800	23,272	7,869
Total des CP sur AP 2016		18,150	4,490	5,560	4,900	3,200

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
931 - Formation professionnelle et apprentissage						
11 - Formation professionnelle	1,763	4,172	4,172	1,763		
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	1,763	4,172	4,172	1,763		
HP11-011						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	1,763		1,500	0,263		
échéancier des CP sur AE 2016		4,172	2,672	1,500		
13 - Formations sanitaires et sociales	7,745	185,394	184,743	8,396		
Formations sanitaires	4,696	145,586	144,586	5,696		
HP13-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	4,696		4,696			
échéancier des CP sur AE 2016		145,586	139,890	5,696		
Formations sociales	1,950	39,005	39,005	1,950		
HP13-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	1,950		1,950			
échéancier des CP sur AE 2016		39,005	37,055	1,950		
Mesures diverses	0,867	0,403	0,752	0,518		
HP13-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,867		0,500	0,367		
échéancier des CP sur AE 2016		0,331	0,180	0,151		
PR13-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AE 2016		0,072	0,072			
Fonds régional d'aide sociale	0,232	0,400	0,400	0,232		
HP13-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,232		0,232			
échéancier des CP sur AE 2016		0,400	0,168	0,232		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
934 - Santé et Action sociale						
40 - Services communs	0,363	0,753	0,913	0,109		0,094
Manifestations et actions de solidarité	0,229		0,160	0,069		
HP40-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,229		0,160	0,069		
échéancier des CP sur AE 2016						
Observatoires et organismes consultatifs	0,134	0,753	0,753	0,040		0,094
HP40-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,134		0,040			0,094
échéancier des CP sur AE 2016		0,753	0,713	0,040		
41 - Santé	2,728	5,111	6,462	1,331		0,046
Prévention et éducation à la santé	2,728	4,931	6,282	1,331		0,046
HP41-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	2,728		1,882	0,800		0,046
échéancier des CP sur AE 2016		4,931	4,400	0,531		
Transport aérien d'urgence		0,180	0,180			
HP41-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016		0,180	0,180			
échéancier des CP sur AE 2016						
42 - Action sociale	4,235	1,550	2,690	1,400	1,000	0,695
Dispositif en faveur de la petite enfance		0,050	0,050			
HP42-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016		0,050	0,050			
échéancier des CP sur AE 2016						
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	4,235	1,500	2,640	1,400	1,000	0,695
HP42-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	4,235		1,540	1,000	1,000	0,695
échéancier des CP sur AE 2016		1,500	1,100	0,400		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	16,834	196,980	198,980	12,999	1,000	0,835
Total des CP sur AE antérieures à 2016	16,834		12,500	2,499	1,000	0,835
Total des CP sur AE 2016		196,980	186,480	10,500		

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

INVESTISSEMENT

**TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	2,800	2,104	3,000	2,203
13 - Formations sanitaires et sociales	2,800	2,104	3,000	2,203
Formations sanitaires	0,600	0,564	2,000	1,182
<i>HP13-001</i>				
Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire	0,600	0,564	2,000	1,182
Formations sociales	2,200	1,540	1,000	1,021
<i>HP13-002</i>				
Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale	2,200	1,540	1,000	1,021
904 - Santé et action sociale	51,900	26,357	42,000	41,023
41 - Santé	8,200	4,892	4,750	3,271
Accès aux soins des publics spécifiques	0,800	0,539	0,600	0,230
<i>HP41-001</i>				
Accès aux soins des publics spécifiques	0,800	0,539	0,600	0,230
Renforcement de l'offre de soins	5,200	4,258	2,900	2,869
<i>HP41-002</i>				
Fonds régional de resorption des déserts médicaux	5,200	4,258	2,900	2,869
Maison de naissance	0,200		0,100	0,005
<i>HP41-003</i>				
Maison de naissance	0,200		0,100	0,005
Soutien aux centres d'IVG	2,000	0,095	1,150	0,167
<i>HP41-008</i>				
Création équipement d'Unité fonctionnelle d'IVG	1,500		0,850	0,154
Participation à l'achat d'échographes	0,500	0,095	0,300	0,013
42 - Action sociale	43,700	21,465	37,250	37,752
Dispositif en faveur de la petite enfance			1,500	1,271
<i>HP42-001</i>				
Structures de garde collective pour les jeunes enfants			1,500	1,271

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Dispositif en faveur des personnes âgées	7,300	0,848	12,720	13,805
<i>HP42-002</i>	7,300	0,848	12,720	10,362
<i>PJ42-002</i>				3,443
Soutien à domicile des personnes âgées	1,500	0,008	1,250	0,527
Structures d'hébergement non médicalisées	1,000		0,640	0,586
Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer	4,800	0,840	10,830	9,249
Structures d'hébergement médicalisées				3,443
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	16,800	9,543	10,080	7,370
<i>HP42-003</i>				
Établissements et services pour femmes en difficulté	3,700	0,037	1,450	1,002
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri	11,800	7,726	7,900	5,668
Gens du voyage	0,500	0,199	0,420	0,245
Aide à la résorption des bidonvilles	0,500	0,500	0,250	0,141
Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs			0,060	0,034
Centres d'accueil et d'hébergement pour jeunes LGBT en rupture familiale	0,300			
Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés		1,081		0,280
Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	19,600	11,074	12,950	15,306
<i>HP42-004</i>	19,600	11,074	12,950	13,710
<i>PJ42-004</i>				1,596
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	6,700	5,362	2,300	4,891
Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap	9,900	4,273	9,450	7,232
Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap				1,596
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	3,000	1,439	1,200	1,587
TOTAL	54,700	28,461	45,000	43,226
HP	54,700	28,461	45,000	38,187
PJ				5,039

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

13 - Formations sanitaires et sociales

Programme : Formations sanitaires

Action : Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Le montant des subventions d'équipement proposées pour les centres de formation du sanitaire au titre de l'année 2015 s'est élevé à 0,564 M€, avec un taux moyen de subvention régionale de 80 % pour les projets sélectionnés.

Programme : Formations sociales

Action : Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale

En 2015, une affectation totale de 1,540 M€ est constatée, soit une sous-exécution de 30% par rapport à la dotation initiale. Cette affectation concerne des travaux de mise aux normes et d'accessibilité, l'acquisition et l'aménagement de locaux, et des équipements.

Ont notamment été proposées :

- l'affectation de 0,223 M€ en faveur de l'IRTS Montrouge pour la mise en conformité incendie du site de Montrouge ;
- l'affectation de 0,352 M€ en faveur de Saint-Honoré notamment pour les travaux de mise aux normes des nouveaux locaux de la rue Cugnot (Paris 18^{ème}).

904 - Santé et action sociale

41 - Santé

Programme : Accès aux soins des publics spécifiques

Action : Accès aux soins des publics spécifiques

En 2015, 0,539 M€ ont été affectés sur cette action :

- 0,104 M€ ont été consacrés au financement de 2 centres de prise en charge psychothérapeutique (1 CMPP et 1 Point Ecoute Jeunes) ;
- 0,435 M€ ont été consacrés au financement de 6 établissements de prise en charge des addictions.

La consommation en crédits de paiement sur cette action s'établit à 0,230 M€.

Programme : Renforcement de l'offre de soins

Action : Fonds régional de resorption des déserts médicaux

En 2015, 4,258 M€ ont été affectés sur cette action, soit une sous-exécution de 18% par rapport à la dotation initiale.

Ces affectations sont ventilées de la façon suivante :

- 4,228 M€ ont été consacrés au financement de 32 structures d'exercice collectif (15 dossiers de créations – 17 dossiers d'équipements ou de rénovations) ;
- 0,030 M€ ont été consacrés au financement de 7 contrats régionaux d'exercice sanitaire visant l'équipement et la sécurisation des cabinets médicaux.

Programme : Maison de naissance

Action : Maison de naissance

Cette action affiche un taux de consommation de 0% en autorisations de programme. En effet, aucune affectation n'a été proposée en 2015.

Programme : Soutien aux centres d'IVG

Ce programme affiche un taux de consommation de 4,75 % en autorisations de programmes, par rapport à la dotation initiale.

Action : Création équipement d'Unité fonctionnelle d'IVG

En crédits de paiement, **0,154 M€** ont été consommés pour honorer des engagements passés.

Action : Participation à l'achat d'échographes

En 2015, **0,095 M€** ont été consacrés au financement de 3 centres de planification dans le cadre d'achat d'échographes :

- le Département de Paris ;
- ESTRELIA ;
- le Groupe des œuvres sociales de Belleville.

En crédits de paiement, 0,013 M€ ont été consommés en 2015 sur cette action.

42 - Action sociale

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Structures de garde collective pour les jeunes enfants

En crédits de paiement, un montant de 1,271 M€ a été consommé afin de couvrir les engagements passés puisque la précédente majorité avait décidé de mettre un terme à cette politique.

Programme : Dispositif en faveur des personnes âgées

Ce programme affiche un taux de consommation de 11 % en autorisations de programme, par rapport à la dotation initiale.

Action : Soutien à domicile des personnes âgées

L'affectation de 8 054 € (soit 11% des AP ouvertes) portée sur cette action correspond à la réaffectation du solde pour deux opérations portées par le PACT Paris Hauts-de-Seine Val d'Oise et le PACT de l'est parisien.

Action : Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer

Un dossier a été financé en 2015 pour **0,840 M€** (reconstruction d'un EHPAD à Rueil-Malmaison). En crédits de paiement, un montant de 9,249 M€ a été consommé, principalement afin de couvrir les engagements passés au titre de structures d'hébergements médicalisées.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Par rapport à la dotations initiale, le taux de consommation s'élève à 56,9 % en autorisations de programme et à 73,1 % en crédits de paiement.

Action : Établissements et services pour femmes en difficulté

Une affectation d'un montant de **0,037 M€** a été réalisée au profit du CHRS l'Équinoxe pour la création d'un accueil de jour pour femmes victimes de violence dans le département des Yvelines et l'équipement d'appartements associés pour leur mise en sécurité.

Action : Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Des affectations d'un montant global de **7,726 M€** ont été réalisées pour le financement de 18 opérations, qui ont permis la réhabilitation de 388 places et la création de 393 places d'hébergements et de logements.

L'aide au logement de personnes et familles sans abris a pour objectif le financement de pensions de famille/maisons relais accueillant à titre exclusif des personnes isolées sans abri sortant de centres d'hébergement sociaux ou médico-sociaux.

En 2015 le montant affecté est de 0,892 M€ pour 54 places créées et 6 places rénovées.

L'aide à l'hébergement a pour objectif le financement d'établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux c'est-à-dire les dépenses d'investissement relatives à la création, la restructuration et l'équipement de ces services et établissements, mais aussi à l'acquisition de structures modulaires, mobiles homes ou bungalows. En 2015, le montant affecté est de 6,463 M€ pour 339 places créées et 382 places rénovées.

A cela s'ajoute une affectation de 0,371 M€ pour des services et accueils de jour sans hébergement notamment pour l'accès aux droits et l'aide alimentaire.

La consommation en crédits de paiement s'établit à **5,668 M€**.

Action : Gens du voyage

Des affectations d'un montant total de **0,199 M€** ont été effectuées et ont permis la réalisation de 3 aires d'accueil (64 places) dans le département de l'Essonne.

Action : Aide à la résorption des bidonvilles

Des affectations pour un montant total de 0,500 M€ ont été réalisées pour le financement de deux opérations permettant la création de 30 places :

- l'aménagement d'un village d'insertion ou terrain d'intégration de 20 emplacements pour les familles Roms à Saint-Ouen-l'Aumône (0,250 M€) ;
- la construction d'un centre d'hébergement d'urgence de 10 logements sociaux à Ivry-sur-Seine (0,250 M€).

Action : Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés

Par délibération n° CR n°87-15 du 24 septembre 2015, a été créé un « Plan régional d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés » sous forme d'une action nouvelle au sein du chapitre budgétaire « Santé - Action sociale » destiné à soutenir dans les meilleurs délais, provisoirement et exceptionnellement, les réfugiés et les migrants.

32 projets retenus ont été dans le cadre d'un appel à projet d'urgence et ont été votés par la CP15-730 du 8 octobre 2015 pour un montant **1,081 M€** afin de permettre l'achat d'équipements et la construction de structures d'hébergement d'urgence.

La consommation en crédits de paiement de cette action, non prévue au BP 2015, s'élève à **0,280 M€** et a été rendue possible par des redéploiements entre programmes du secteur.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap

Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

En 2015, 5,362 M€ ont été affectés sur ce dispositif pour le financement de 17 opérations qui ont permis de créer 461 places, d'en rénover 303 et d'en équiper 60.

Le niveau de consommation des crédits de paiement, supérieur à la dotation initiale, a été rendu possible par des redéploiements internes au secteur.

Action : Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

En 2015, 4,273 M€ ont été affectés sur cette action pour le financement de 20 opérations a permis la création de 129 places, la rénovation de 222 et l'équipement de 104 places. L'exécution en crédits de paiement s'établit à 8,828 M€.

Action : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Pour l'année 2015, 1,439 M€ ont été affectés sur ce dispositif. Ce montant a notamment permis le financement d'aides techniques et appareillages ainsi que des adaptations de logements pour des personnes en situation de handicap dans le cadre du partenariat avec les 8 MDPH d'Ile-de-France.

Les enveloppes ont été consommées de la façon suivante :

- Paris 53,11%
- Seine-et-Marne 41,67%
- Yvelines 100%
- Essonne 100%
- Hauts de seine : 100%
- Seine Saint Denis 42,43%
- Val de Marne 52,53%
- Val d'Oise 5,87%

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	181,465	179,541	181,465	184,483
11 - Formation professionnelle	3,388	3,388	3,388	3,013
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,388	3,388	3,388	3,013
<i>HP11-011</i>				
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,388	3,388	3,388	3,013
13 - Formations sanitaires et sociales	178,077	176,153	178,077	181,470
Formations sanitaires	138,867	137,564	138,867	136,836
<i>HP13-001</i>				
Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires	20,963	20,374	20,963	19,646
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire	117,904	117,190	117,904	117,190
Formations sociales	38,323	37,706	38,323	43,963
<i>HP13-002</i>				
Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales	4,311	4,096	4,311	10,353
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale	34,012	33,610	34,012	33,610
Mesures diverses	0,537	0,533	0,537	0,215
<i>HP13-003</i>	<i>0,465</i>	<i>0,465</i>	<i>0,465</i>	<i>0,145</i>
<i>PJ13-003</i>	<i>0,072</i>	<i>0,068</i>	<i>0,072</i>	<i>0,070</i>
Mesures diverses	0,147	0,143	0,147	0,102
Lutte contre les discriminations	0,240	0,240	0,240	0,098
Sensibilisation à la santé environnementale	0,150	0,150	0,150	0,015
Fonds régional d'aide sociale	0,350	0,350	0,350	0,456
<i>HP13-004</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires	0,175	0,200	0,175	0,256
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales	0,175	0,150	0,175	0,200

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
934 - Santé et Action sociale	11,195	10,274	11,195	9,569
40 - Services communs	1,572	1,582	1,572	1,541
Manifestations et actions de solidarité	0,797	0,807	0,797	0,767
<i>HP40-002</i>				
Manifestations de sensibilisation	0,797	0,807	0,797	0,767
Observatoires et organismes consultatifs	0,775	0,775	0,775	0,774
<i>HP40-004</i>				
Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale	0,040	0,040	0,040	0,041
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,005	0,005	0,005	0,003
Observatoire régional de la santé	0,730	0,730	0,730	0,730
41 - Santé	7,223	5,589	7,223	5,239
Prévention et éducation à la santé	7,023	5,389	7,023	5,039
<i>HP41-001</i>				
CRIPS	3,373	3,323	3,373	3,323
Fonds de prévention santé jeunes	0,700	0,975	0,700	0,677
Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG	0,300	0,280	0,300	0,237
Pass contraception	0,020		0,020	0,001
Aide à la mutuelle des étudiants	1,500	0,431	1,500	0,395
Bourse régionale d'aide à l'installation médicale	0,080	0,080	0,080	0,070
Projets et programmes de prévention des maladies liées à l'environnement et maladies chroniques	1,050	0,300	1,050	0,336
Transport aérien d'urgence	0,200	0,200	0,200	0,200
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	0,200	0,200	0,200	0,200
42 - Action sociale	2,400	3,103	2,400	2,789
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	2,400	3,103	2,400	2,778
<i>HP42-003</i>				
Fonds régional de solidarité et soutien aux familles	2,400	2,403	2,400	2,218
Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés		0,700		0,560
Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées				0,011

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<i>HP42-006</i> Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées				0,011
TOTAL	192,660	189,815	192,660	194,052
HP	192,588	189,747	192,588	193,982
PJ	0,072	0,068	0,072	0,070

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

Programme : Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Action : Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Les crédits de cette action sont consacrés au financement des formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture pour les demandeurs d'emploi afin de parvenir à la gratuité des formations. Les modalités de financement sont définies par convention jusqu'en 2017.

2,382 M€ ont été affectés en 2015 pour le financement de ce dispositif dans les GRETA et centres de formation privés. 1,006 M€ ont abondé la subvention globale versée aux instituts et écoles de formation dans le cadre du conventionnement unique.

Depuis la rentrée de janvier 2011, les financements régionaux sont complétés par l'intervention de Pôle emploi. L'Aide Individuelle à la Formation dont bénéficient les demandeurs d'emploi franciliens est mobilisée pour assurer la gratuité des formations de niveau V pour les demandeurs d'emploi franciliens.

Sur 2015, la totalité de l'enveloppe disponible a ainsi été affectée (3,388 M€). Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de 3,013 M€.

A partir de l'exercice 2016, Pôle emploi Ile-de-France et la Région ont décidé de modifier les modalités de cofinancement et de procéder par voie de subvention versée par Pôle emploi à la Région.

13 - Formations sanitaires et sociales

Programme : Formations sanitaires

Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires

· Bourses

18,834 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectées en 2015 soit 97,2 % de la dotation votée. La consommation des crédits de paiement s'élève à 18,306 M€ en 2015 soit 94,5 % de la dotation.

L'enveloppe 2015 a permis :

- le paiement du solde des 5 281 bourses versées au titre de la rentrée de septembre 2014, soit un montant de 9,116 M€ ;
- le paiement de la totalité des 1 077 bourses de la rentrée de février 2015, soit 3,372 M€ ;
- le paiement des premiers versements des bourses de septembre 2015, pour un montant de 5,818 M€.

L'alignement des bourses des formations sanitaires et sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur a été mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2011.

Avec la revalorisation, l'augmentation des effectifs a essentiellement porté sur l'échelon Obis, échelon créé en septembre 2014 et qui représente près du quart des boursiers (23,1 %).

Le solde des AE 2015 permet d'assurer les premiers versements de l'année 2016 afin de ne pas interrompre le versement des bourses aux étudiants.

· Remboursement des indemnités de stage et des frais de transports des étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes

Suite aux décrets et aux arrêtés de mai 2007, les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes bénéficient d'indemnités de stage et du remboursement des frais de transport.

Sur 2015, au titre de l'année scolaire 2014-2015, une enveloppe de 1,540 M€ a été affectée correspondant à l'ensemble des demandes prévisionnelles des établissements de formation qui assurent la gestion du dispositif. Les mandatements à la fin de l'année 2015 s'élèvent à 1,340 M€.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire

La quasi-totalité des crédits ouverts au BP 2015 (**117,190 M€** sur une dotation de 117,904 M€) a été affectée pour assurer le financement des centres de formation paramédicale et maïeutique. Les mandatements à fin 2015 sont équivalents aux affectations.

Une enveloppe de 0,104 M€ a permis la poursuite du financement de 66 places ouvertes sur les rentrées précédentes dans le cadre du plan infirmier. Une enveloppe de 0,088 M€ a permis le financement de l'augmentation des effectifs ergothérapeutes (70 places) et psychomotriciens (25 places).

0,596 M€ ont été consacrés pour le financement des dépenses pour l'Attestation de Formation aux gestes et Soins d'Urgence (AFGSU), obligatoire depuis juin 2010 pour obtenir la plupart des diplômes d'Etat paramédicaux. Cette dépense tend à se stabiliser.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires (0,179 M€) ont été mobilisés pour le financement des formations de niveau V (aide-soignant et auxiliaire de puériculture) afin de tendre à la gratuité soit un total de 11,276 M€ mobilisés par la Région sur ces formations.

Programme : Formations sociales

Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales

Comme pour le sanitaire, l'alignement des bourses des formations sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur a été mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2011. L'alignement concerne les taux (montant des bourses) et le barème (niveau des revenus pris en compte et points de charge). Cette mesure a été poursuivie en septembre 2015.

4,096 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectées en 2015 soit 95 % de la dotation votée.

La consommation des crédits de paiement s'élève à **3,655 M€** en 2015 soit 84,8 % de la dotation. L'enveloppe 2015 a permis :

- le paiement du solde des 1 294 bourses versées au titre de la rentrée de septembre 2014, soit un montant de 2,306 M€ ;
- le paiement des premiers versements des bourses de septembre 2015, pour un montant de 1,349 M€.

Le solde des AE 2015 permet d'assurer les premiers versements de l'année 2016 afin de ne pas interrompre le versement des bourses aux étudiants.

Par ailleurs, une opération d'ordre d'un montant de 6,698 M€ a été effectuée en 2015, ce qui explique le niveau de consommation des crédits de paiement. Il s'agit d'une annulation partielle du titre de recettes émis à l'encontre de l'Assistance-Publique des Hôpitaux de Paris suite à un audit régional. Une procédure contentieuse relative à ce titre est en cours à l'issue de l'exercice 2015.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale

La quasi-totalité des crédits ouverts au BP 2015 a été affectée (33,610 M€ sur une dotation de 34,012 M€) et a été mandatée en 2015.

Afin de répondre aux besoins du secteur de la petite-enfance mis en exergue dans une étude consacrée au secteur, des places nouvelles ont été ouvertes pour la formation Educateur Jeunes Enfants (EJE) suite à des appels à projets. Le financement de 45 nouvelles places ouvertes en 2013 a été poursuivi en 2015 (0,260 M€), ainsi que le financement de 45 nouvelles places ouvertes en 2014 (0,240 M€). En septembre 2015, 20 nouvelles places ont été ouvertes (0,036 M€).

Outre ces financements, les crédits ont permis d'assurer le financement du fonctionnement de l'exploitation des écoles et instituts et notamment les dépenses de personnel et le rééquilibrage mécanique du financement suite à la diminution des financements sur les fonds de la formation professionnelle pour la formation des salariés.

Programme : Mesures diverses

Action : Mesures diverses

Pour répondre à la problématique de logements d'urgence des étudiants, la convention signée entre l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) et la Région pour le logement des apprentis et des étudiants des formations sanitaires et sociales, a été reconduite. Ainsi, 0,010 M€ ont été affectés et 0,007 M€ ont été mandatés sur l'année 2015 pour la poursuite de cette convention qui a été renouvelée pour la période 2014-2016 et qui offre de réelles opportunités de logement aux étudiants.

Par ailleurs, une enveloppe de 0,065 M€ a été affectée pour la seconde phase du projet interrégional de développement d'un progiciel de gestion et de suivi des formations sanitaires et sociales.

Sur 2015, les crédits pour le financement d'un poste de chargé de mission à Défi Métiers - CARIF pour accompagner la mission spécifique « observation emploi-formation dans le secteur sanitaire et social » ont été affectés pour un montant de 0,068 M€. La consommation des crédits de paiement s'établit à 0,070 M€. En 2015, l'étude sur les métiers de la rééducation (masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute et psychomotricien) a été finalisée et celle sur le métier d'infirmier a été lancée.

Action : Lutte contre les discriminations

L'action de sensibilisation aux violences faites aux femmes se poursuit au bénéfice des étudiants en travail social.

Les actions de formation en cours remportent un grand succès chez les futurs professionnels. Les affectations pour l'année 2015 s'élèvent à 0,140 M€.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes en complément de leur cursus (affectation de 0,100 M€) ont été relancées pour les futurs professionnels de la petite enfance.

La consommation de crédits de paiement pour l'année 2015 s'élève à 0,098 M€ pour payer les bons de commande des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes et à l'égalité femmes-hommes.

Action : Sensibilisation à la santé environnementale

En complément de leur cursus, les futurs professionnels de la petite enfance et en travail social peuvent bénéficier des actions de sensibilisation à la santé environnementale. La mise en œuvre de ces actions se fait par la passation d'un marché public en procédure adaptée pour les étudiants entrés en première année en septembre 2015 (0,150 M€).

La consommation de crédits de paiement pour l'année 2015 s'élève à 0,015 M€.

Programme : Fonds régional d'aide sociale

Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires

En 2015, 108 élèves et étudiants rencontrant des difficultés financières et non éligibles aux bourses (principalement demandeurs d'emploi indemnisés) ont pu bénéficier de ce dispositif.

Compte tenu des besoins en autorisations d'engagement sur ce dispositif, une enveloppe de 0,200 M€ a été affectée. Les crédits ont été transférés à partir du FRAS pour les étudiants en formation sociale.

Les mandatements s'élèvent à 0,256 M€ soit un dépassement de l'enveloppe votée de 0,081 M€, rendu possible par des redéploiements de crédits entre programmes.

Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales

75 élèves et étudiants rencontrant des difficultés financières ont pu bénéficier de ce dispositif.

En 2015, une enveloppe de 0,150 M€ a été affectée.

Les mandatements s'élèvent à 0,200 M€ soit un dépassement de l'enveloppe votée à hauteur de 0,025 M€ rendu possible par des redéploiements de crédits entre programmes.

934 - Santé et Action sociale

40 - Services communs

Programme : Manifestations et actions de solidarité

Action : Manifestations de sensibilisation

En 2015, la Région a notamment participé au financement du Festival Solidays pour un montant de 0,800 M€ dans le cadre du partenariat avec l'association Solidarité Sida.

Le total des affectations 2015 s'élève à **0,807 M€** et a été rendu possible par des transferts au sein du secteur. La consommation en crédits de paiement s'établit à 0,767 M€.

Programme : Observatoires et organismes consultatifs

Action : Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale

En 2015, le montant des affectations s'est élevé à 0,040 M€ et la consommation en crédits de paiement à 0,041 M€.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les dépenses afférentes à l'organisation du colloque Handicap et Précarité, les frais de publication et/ou compte rendus notamment les actes du colloque ;
- les dépenses afférentes à l'organisation de réception, notamment celles en lien avec l'organisation du colloque ;
- les frais de déplacement de l'équipe de la MIPES et/ou d'intervenants extérieurs pour le compte de la MIPES.

Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical

0,005 M€ ont été affectés pour le fonctionnement de cet organisme (dépenses de vélotypie pendant les réunions du CCH et comptes-rendus, de remboursement de transport des membres du CCH à leur demande pour siéger en séance du CCH). La consommation en crédits de paiement s'établit à 0,003 M€.

Action : Observatoire régional de la santé

Les publications pour l'année 2015 ont notamment porté sur le suivi de l'infection à VIH/sida en Ile-de-France, les établissements et services pour enfants et adultes handicapés, les conduites à risques des jeunes franciliens, les repères sur la santé en Ile-de-France, l'évaluation d'impacts sur la santé de projets de transports en commun, l'insécurité alimentaire, l'offre de soins à domicile en Île-de-France, habitat et santé, climat et santé publique.

La subvention régionale s'est élevée à 0,730 M€ en 2015.

41 - Santé

Programme : Prévention et éducation à la santé

Par rapport à la dotation initiale, ce programme affiche un taux de consommation de 76,7 % en autorisations d'engagement.

Action : CRIPS

En 2015, le Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) d'Île-de-France a œuvré sur trois axes :

- les actions de prévention en direction des 13-25 ans et des personnes en situation de vulnérabilité ;
- l'appui aux porteurs de projet ;
- l'information auprès du grand public.

En 2015, la subvention régionale à cet organisme associé s'est élevée à 3,323 M€.

Action : Fonds de prévention santé jeunes

Dans le cadre de dispositif ce sont 49 projets soutenus pour un montant d'affectations de 0,975 M€ dont 20 projets retenus au titre de l'appel à projets Alimentation Jeunes pour un montant de 0,263 M€.

La consommation en crédits de paiement s'établit à 0,677 M€.

Action : Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG

0,280 M€ ont été affectés et 0,237 M€ consommés sur cette action en 2015.

Action : Pass contraception

La précédente majorité a décidé de n'y affecter aucun crédit nouveau. 0,001 M€ ont été consommés au titre des engagements passés.

Action : Aide à la mutuelle des étudiants

En 2015, 0,431 M€ ont été affectés répartis de la façon suivante :

- Harmonie mutuelle (0,010 M€) pour 105 adhérents ;
- SMEREP (0,150 M€) pour 1 555 adhérents ;
- LMDE (0,240 M€) pour 2 716 adhérents ;
- le solde des affectations correspond au renouvellement de la campagne sur l'aide à l'acquisition d'une mutuelle complémentaire santé par les CROUS à leurs étudiants boursiers.

La consommation en crédits de paiement s'établit à 0,395 M€.

Action : Bourse régionale d'aide à l'installation médicale

0,080 M€ ont été consacrés en autorisations d'engagement au financement de 12 contrats régionaux d'exercice sanitaire dont 11 en Seine-et-Marne (6 en kinésithérapie et 5 en médecine générale) et 1 dans le Yvelines (kinésithérapie). La consommation en crédits de paiement s'établit à 0,070 M€.

Action : Projets et programmes de prévention des maladies liées à l'environnement et maladies chroniques

En 2015, ce sont 24 projets qui ont été subventionnés pour un montant d'affectation de 0,300 M€ dont 12 projets au titre de l'appel à projets Alisol et 7 projets au titre de l'appel à projets Qualité de l'air (Grande cause régionale).

La consommation en crédits de paiement s'établit à 0,336 M€ sur cette action en 2015.

Programme : Transport aérien d'urgence

Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France

En 2015, le budget alloué par la Région au GIP TSIHF a été de 0,200 M€. Cette dotation représente 16.56% du budget de fonctionnement prévu par le GIP dans le cadre des missions de l'hélicoptère sanitaire pour un volume horaire prévisionnel de 500 heures sur l'année.

42 - Action sociale

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Action : Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Un montant de 2,403 M€ a été affecté sur le soutien des projets et programmes de lutte contre les exclusions sociales et d'utilité sociale :

- 17 projets au bénéfice des personnes handicapés : 0,255 M€
- 10 projets favorisant l'accès aux droits : 0,254 M€
- 4 projets relatifs au dispositif national "Femmes en très grand Danger" : 0,026 M€
- 33 projets dans le cadre de l'appel à projets "Femmes victimes de violences" : 0,431 M€
- 39 projets dans le cadre de l'appel à projet sur les difficultés linguistiques : 0,197 M€
- 11 projets au profit des publics précaires : 0,295 M€
- 3 projets pour l'aide à la résorption des bidonvilles : 0,062 M€
- 10 projets relatifs à l'aide alimentaire : 0,874 M€

Action : Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés

La délibération CR 87-15 du 24 septembre 2015 a créé un Fonds d'urgence pour l'accompagnement et la prise en charge des réfugiés dans le cadre du plan national d'accueil des réfugiés.

Ce fonds a permis le financement de 56 projets en fonctionnement à hauteur de 0,700 M€ relatifs à l'accès aux soins, l'aide alimentaire, l'accompagnement psychologique, l'accès à l'hébergement d'urgence, l'accès au droit, et l'interprétariat.

Programme : Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées

Action : Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées

En crédits de paiement, 0,011 M€ ont été consommés pour couvrir des engagements passés. Ce niveau de consommation, non prévue au BP 2015, a été rendu possible par des redéploiements entre programmes du secteur.

